

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le 20 août 2024.

RÉSOLUTION NO. : 445-08-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-714-REC du comité exécutif extraordinaire en date du 20 août 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Mathieu Traversy
APPUYÉ PAR Michel Corbeil**

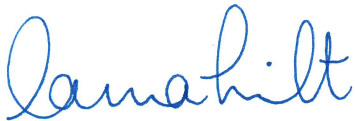
ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le programme temporaire intitulé *Programme d'aide au ramassage de débris pour les sinistrés des pluies diluviennes* suite à la tempête tropicale Debby.

QUE le financement des subventions soit imputé conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel, soit par un amendement budgétaire au montant de 200 000 \$, taxes nettes, représentant un montant de 219 026,07 \$, taxes incluses, du poste budgétaire 01133-0124200001 *Droits de mutation* vers le poste budgétaire 47000-2996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, le 21 août 2024



**Me Laura Thibault
Assistante-greffière**